

Plus faibles et plus

A Mayotte les revenus des ménages sont beaucoup plus faibles qu'à La Réunion. Ils sont aussi plus inégalement répartis car les plus défavorisés ont des ressources très faibles. Les prestations sociales sont très réduites et 90 % des revenus proviennent de l'activité. La fonction publique d'Etat procure des revenus beaucoup plus élevés que les autres secteurs.

Lexique

Le revenu par unité de consommation est le revenu total du ménage divisé par :

- 1 pour la personne de référence du ménage
- + 0,5 pour chaque personne âgée d'au moins 14 ans
- + 0,3 pour chaque personne de moins de 14 ans.

Le chef de ménage (ou personne de référence) est défini selon une règle donnant la prédominance aux familles, puis aux pères, puis à l'activité et à l'âge. Si le ménage comprend un couple le chef de ménage est l'homme du couple. S'il y a plusieurs couples on choisit le plus âgé des actifs, ou, à défaut d'actif, le plus âgé.

Rapport interquartile : c'est un indicateur de dispersion des revenus calculé en divisant la valeur du troisième quartile par celle du premier.

Bibliographie

- «Plus du tiers du budget des Mahorais consacré à l'alimentation» INSEE INFO n° 1 – Antenne INSEE de Mayotte, janvier 1998.
- «Les femmes à Mayotte» Antenne INSEE de Mayotte, 1999
- «Tableau économique de Mayotte 2000 -2001» Antenne INSEE de Mayotte, 2000

L'auteur

Christian TOULET dirige l'antenne de l'INSEE à Mayotte

Le revenu moyen d'un ménage mahorais représente moins de la moitié de celui d'un ménage réunionnais : il atteint 4 500 francs par mois contre un peu plus de 10 000 francs à La Réunion. La moitié des ménages ont des revenus inférieurs au SMIG local, c'est-à-dire 2 800 francs. Si l'on tient compte de la composition du ménage la différence est encore plus forte, car les ménages mahorais regroupent plus de personnes. **Le revenu par unité de consommation** est ainsi trois fois plus faible à Mayotte qu'à La Réunion. La quasi absence des prestations sociales en espèces à Mayotte, ainsi que la faiblesse relative des revenus d'activité expliquent l'importance de ces différences.

Les revenus d'activité représentent à Mayotte 90 % de l'ensemble des ressources des ménages, au lieu de 65 % à La Réunion. Parmi ces revenus ce sont les salaires qui sont les plus importants puisqu'ils représentent à eux seuls les trois quarts des ressources. Le reste des revenus d'activité provient essentiellement des activités indépendantes et des petits boulots. Les revenus tirés de l'agriculture sont faibles mais une majeure partie n'est pas valorisée car beaucoup de produits agricoles sont auto consommés.

Structure des revenus par unité de consommation à Mayotte et à La Réunion

Revenus mensuels	Mayotte 1999	Réunion 1997
1er quartile	450 F	2 100 F
médiane	1 050 F	3 300 F
3è quartile	2 300 F	5 400 F
rapport interquartile	5,1	2,6
moyenne	1 820 F	5 540 F

source : INSEE, enquête emploi-revenu 2000 pour Mayotte et enquête logement 1997 pour La Réunion

Les prestations sociales ne représentent que 4 % de l'ensemble des revenus. Les allocations familiales ne sont versées qu'aux salariés et plafonnées à quatre enfants (460 francs). Elles sont complétées par une allocation de rentrée scolaire soumise à des conditions de revenu (150 francs dans le primaire et 350 francs dans le secondaire), des bourses scolaires et des allocations d'aide à l'enfance. Les salariés bénéficient aussi du congé de maternité et de l'allocation vieillesse. L'accès aux soins médicaux est gratuit.

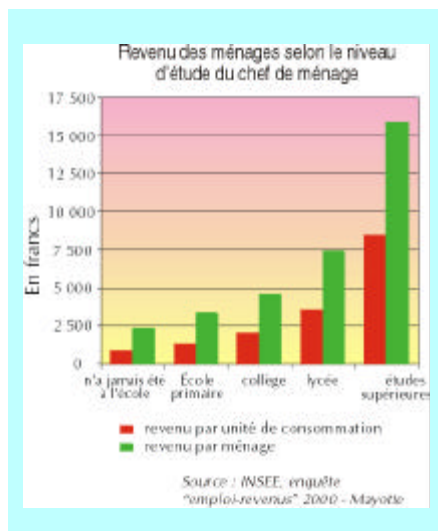
Faibles revenus pour les ménages les plus pauvres

Globalement faibles les revenus sont répartis de façon très inégale. Au bas de l'échelle un quart des ménages ont des revenus par unité de consommation inférieurs à 450 francs, tandis que le quart supérieur se situe au-dessus de 2 300 francs. L'inégalité des revenus est beaucoup plus forte qu'à La Réunion, avec un **rapport interquartile** de 5,1, au lieu de 2,6. Cela s'explique par la faiblesse des plus bas revenus qui ne sont que très peu alimentés par les prestations sociales, à la différence de La Réunion. Les ressources des ménages les plus pauvres sont constituées pour moitié de revenus d'activité, essentiellement des petits boulots. Le reste est composé de quelques prestations sociales et de l'aide apportée par la famille qui verse régulièrement de l'argent, achète de la nourriture ou règle diverses factures.

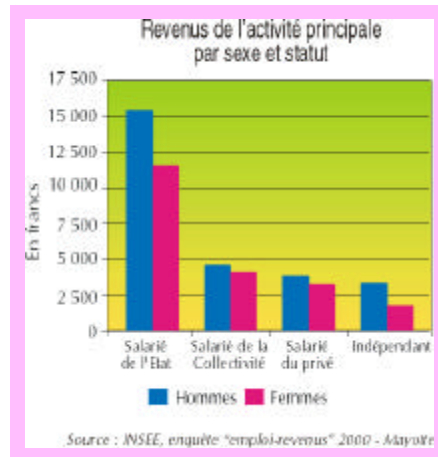
Comme à La Réunion, les familles monoparentales sont parmi les ménages les plus défavorisés. En revanche la situation relative des jeunes et des personnes âgées est différente : à Mayotte les personnes âgées de plus de 60 ans ont des revenus inférieurs à ceux des jeunes de moins de trente ans. C'est le contraire à La Réunion.

inégaux qu'à La Réunion

Les autres principaux facteurs déterminants de la hiérarchie des revenus sont le lieu de résidence, la nationalité et le niveau d'étude du chef de ménage. Les ménages qui habitent en zone urbaine (Mamoudzou, Koungou, et les deux communes de Basse Terre) ont un revenu moyen par unité de consommation de 2 200 francs ; alors qu'en brousse ce revenu n'est que de 1 400 francs. Les personnes ayant un travail ont en effet tendance à se rapprocher des centres urbains. Par ailleurs le nombre de personnes par ménage est plus élevé en brousse. La nationalité est encore plus déterminante puisque le revenu des ménages dont le chef est français est plus de deux fois supérieur à celui des ménages dont le chef est étranger. Le facteur le plus discriminant reste cependant le niveau d'étude du chef de ménage puisque le revenu moyen par unité de consommation va de 450 francs pour les ménages dont le chef n'a jamais fréquenté l'école à 8 500 francs pour ceux dont le chef a fait des études supérieures. Le très fort supplément de revenu du ménage apporté par les études supérieures peut s'expliquer en partie par l'activité des femmes, plus fréquente dans cette catégorie sociale.



Les revenus augmentent fortement avec le niveau d'étude. Le bénéfice tiré des études supérieures est très fort. Il s'explique en partie par l'activité féminine qui apporte un deuxième revenu.



Les salaires de l'Etat ont de loin les revenus les plus élevés. Les femmes gagnent en moyenne 21 % de moins que les hommes.

Des salaires élevés dans la fonction publique

Le revenu moyen de l'activité principale d'un travailleur est de 4 000 francs. C'est dans la fonction publique d'Etat que le revenu est le plus important (14 200 francs en moyenne). Il faut souligner toutefois que la proportion de cadres supérieurs y est forte. Dans la fonction publique territoriale le revenu moyen est de 4 400 francs, contre 3 600 francs dans le secteur privé. Cependant, en ce qui concerne les ouvriers, les salaires du secteur privé sont supérieurs à ceux de la fonction publique territoriale (respectivement 3 000 et 2 800 francs).

Avec 2 800 francs par mois les travailleurs indépendants sont ceux qui gagnent le moins, ce chiffre est tiré vers le bas par le revenu des agriculteurs qui avoisine en moyenne 1 000 francs par mois. Parmi les actifs ayant un emploi 13 % exercent une activité secondaire. Le revenu moyen de cette activité secondaire est en moyenne de 1 100 francs, dont 450 francs par les « petits boulots ». Près de 5 000 personnes, pour la plupart des hommes, vivent de petits boulots uniquement et en tirent un revenu moyen de 700 francs par mois. ■

Christian TOULET

L'enquête

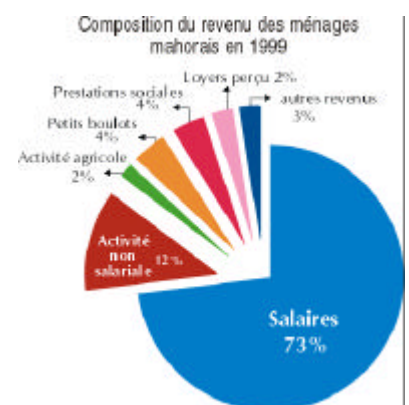
Une enquête « emploi-revenus » a été réalisée à Mayotte en août 2000 auprès d'un échantillon de 2 000 ménages répartis sur toute l'île. Cet échantillon a été tiré à partir du recensement de la population de 1997, complété par les logements neufs construits depuis.

Les enquêteurs ont interrogé toutes les personnes du ménage sur leurs revenus en numéraire ou en nature au cours de l'année 1999. Les revenus perçus en nature ont été valorisés au prix du marché.

Les revenus du ménage englobent :

- les revenus d'activité salariée ou non salariée
- les revenus du patrimoine, mobilier ou immobilier
- les pensions et les retraites
- les prestations sociales
- les dons en nature ou en numéraire

Ils ne comprennent pas l'autoconsommation et les « loyers fictifs » des propriétaires occupant leur logement ou des personnes logées gratuitement.



Source : INSEE, enquête "emploi-revenus" 2000 - Mayotte